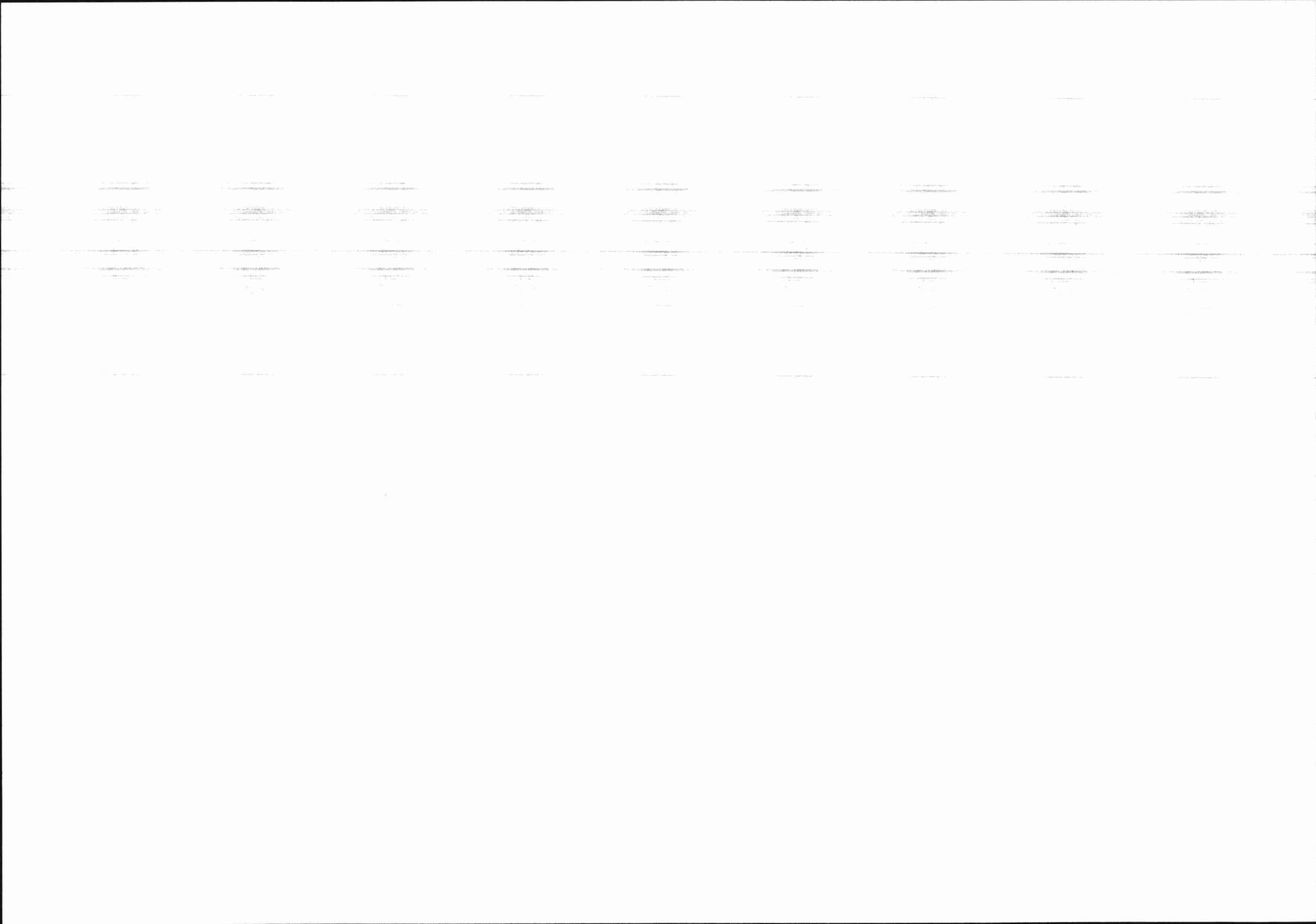


Bordereau attestant l'exactitude des informations - SOISSONS - 0203 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/09/2024 - 2305 - 2017 B 00309 - 832 204 556 - 2 LF CHALLENGE




Société 2 LF CHALLENGE

42 BOULEVARD VICTOR HUGO

02200 SOISSONS

COMPTES ANNUELS

certifié conforme à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line.

EXPCAC

1 rue de Paris

94470 BOISSY ST LEGER

0145100239

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	2 339	252	2 087		2 087		
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	35 480		35 480	35 480				
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	37 819	252	37 567	35 480	2 087	5.88		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	133 707		133 707	64 679	69 028	106.72	
	Autres créances	42 919		42 919	25 641	17 278	67.39	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	53 805		53 805	15 165	38 640	254.79		
Disponibilités	90 125		90 125	118 720	28 595	24.09		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	320 556		320 556	224 205	96 351	42.97		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	358 375	252	358 123	259 685	98 438	37.91		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000		5 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	500		500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	88 850		59 976		28 874	48.14
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	86 150		28 874		57 276	198.37
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	180 500		94 350		86 150	91.31	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	7 210		10 239		3 029	29.58
	Emprunts et dettes financières diverses	105 549		126 426		20 877	16.51
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 058		1 440		29 618	NS
	Dettes fiscales et sociales	25 831		27 230		1 399	5.14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	7 975				7 975		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	177 623		165 335		12 288	7.43
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		358 123		259 685		98 438	37.91

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

177 623 165 335

Société 2 LF CHALLENGE
42 BOULEVARD VICTOR HUGO
02200 SOISSONS

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

EXPCAC
1 rue de Paris

94470 BOISSY ST LEGER
0145100239

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations X

Etat des amortissements X

Etat des échéances des créances et des dettes X

Disponibilités en Euros X

Charges à payer X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 358 123.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 390 774.96 Euros et dégageant un bénéfice de 86 150.00 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			1 590
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			749
TOTAL			2 339
Autres participations	35 480		
TOTAL	35 480		
TOTAL GENERAL	35 480		2 339

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			1 590	1 590
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			749	749
TOTAL			2 339	2 339
Autres participations			35 480	35 480
TOTAL			35 480	35 480
TOTAL GENERAL			37 819	37 819

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport			225		225
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			27		27
TOTAL			252		252
TOTAL GENERAL			252		252
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	225				
Matériel de bureau informatique mobilier		27			
TOTAL	225	27			
TOTAL GENERAL	225	27			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	133 707	133 707	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 126	1 126	
Débiteurs divers	41 793	41 793	
TOTAL	176 626	176 626	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	7 210	7 210		
Fournisseurs et comptes rattachés	31 058	31 058		
Impôts sur les bénéfices	15 544	15 544		
Taxe sur la valeur ajoutée	10 075	10 075		
Autres impôts taxes et assimilés	212	212		
Groupe et associés	105 549	105 549		
Autres dettes	7 975	7 975		
TOTAL	177 623	177 623		

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 440
Dettes fiscales et sociales	212
Total	1 652

SARL 2LF CHALLENGE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5000 Euros
42 boulevard Victor Hugo
02200 SOISSONS
RCS SOISSONS 832 204 556 00019

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EN DATE DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre,
Le dix neuf juin, à vingt heures,

Les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation de la Gérance.

Sont présents :

- Monsieur Larbi EL KOURAYCHI, cent parts sociales, ci numérotées de 1 à 100 inclus, 100 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts

soit les cent (100) parts composant le capital social.

Monsieur Larbi EL KOURAYCHI préside la séance en sa qualité de Gérant.

Il constate que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'Assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente Assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la Gérance, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Examen du rapport de gestion de la Gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus à la Gérance,
- Approbation des comptes et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce,
- Rémunération de la Gérance,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des rapports de la Gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur l'activité de la Société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2023, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 86.150 € de la manière suivante :

- Un résultat de 86.150 €
- Affectation d'un montant de 86.150 € au poste « Report à nouveau »

A la suite de cette affectation, le poste « report à nouveau » sera créateur de 175 000 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'Assemblée Générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, rappelle les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents.

2022 : 40.000 euros

2021 : 45.000 euros

2020 : 0 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance, mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les rémunérations de la Gérance au cours de l'exercice 2023 :

- Monsieur El Kouraychi Larbi s'élevant à 30.000 € auxquelles s'ajoutent toutes les cotisations sociales obligatoires et facultatives y afférant qui sont prises en charge par la Société 2LF CHALLENGE.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérance et les Associés.

Monsieur : Larbi EL KOURAYCHI

